

BULLETIN MUNICIPAL

EDITORIAL

N° 100
32ème année

Madame, Mademoiselle, Monsieur,
Chers amis,

En cette période de rentrée, nous vous présentons la 100ème édition du bulletin municipal. Cet outil d'information a été mis en place en 1983. Claude CONSTANT, initiateur, s'en est occupé avec un grand dévouement.

La formule a évolué mais l'esprit reste le même.

Il informe sur la vie de la commune, donne les renseignements pratiques pour notre quotidien.

Il rend compte de notre politique inscrite toujours au service de l'intérêt général.

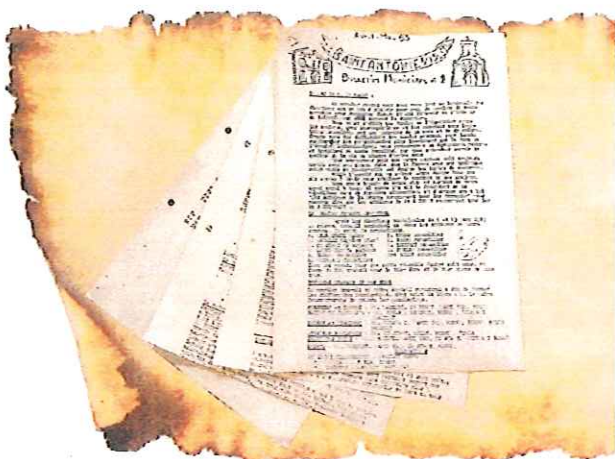
Il rend compte de l'investissement des bénévoles au sein des associations qui dynamisent et renforcent l'attractivité de la commune.

Nous avons voulu qu'il soit un lien entre vous et nous, tout comme le sera le site internet de la commune que nous allons mettre en ligne prochainement.

Nous vous souhaitons une bonne lecture. En ces temps difficiles, soyez assurés de toute notre attention pour la gestion de notre commune.

Bien à vous,

Paquerette PEYRIDIEUX



Bulletin municipal n°1
(Illustré à la main)

Mai

Juin

Juillet

Août

2014

Avril - Mai 83



SAINT ANTOINE S/ ISLE
BULLETIN MUNICIPAL n° 1



Saint Antoine sur l'Isle

DETR : une subvention de 20 892.46 € nous a été attribuée pour les travaux d'aménagements sécuritaires et d'accessibilité de la rue de Verdun. Cette subvention a été revue à la baisse, nous attendions 29 016 € pour cette tranche. Une demande sera présentée pour l'aménagement de la place.

TRACTO PELLE : suite à une panne, le tracto pelle a été réparé pour la somme d'environ 3 000 €. Je remercie Cédric BORDET qui a mis son professionnalisme à notre service pour gérer ce problème mécanique.

RECENSEMENT : le recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015. Nathalie FURLAN assurera la collecte auprès des habitants.

OUVERTURE DE LA CLASSE : un courrier a été adressé à M. le Directeur des Services Académiques lui demandant la réouverture de la classe. L'effectif est de 140 élèves et la répartition des élèves laisse apparaître des classes à double niveau et un triple niveau à St Antoine, avec une moyenne de 28/29 élèves par classe.

ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT DE FOURNITURE GAZ

Mme le Maire expose la proposition du SDEEG relative à la constitution d'un groupement d'achat de GAZ pour faire suite à la libre concurrence des prix au 1er janvier 2015. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité qui autorise Mme le Maire à signer l'acte constitutif.

TARIFS ET REGLEMENTS POUR LA LOCATION DU FOYER RURAL

La commission de gestion du foyer rural s'est réunie et fait part au Conseil Municipal des propositions suivantes :

- 3 règlements différents avec mention des tarifs de location : un pour les contribuables de la commune, un pour les non contribuables et associations extérieures, et un pour les associations. Ils mentionnent en plus la réglementation sanitaire.

- Maintenir les prix de location :

	WEEK-END	JOURNEE
Habitants de la commune	160 €	80 €
Habitants hors commune	460 €	230 €
Associations hors commune	460 €	230 €
Associations de la commune	Gratuit pour 3 manifestations par an, 100 € à partir de la 4ème	

- Location des tables et des bancs : prix à 2 € (1 table / 2 tréteaux et 2 bancs)
- Location de la vaisselle : 1 € le couvert complet
- La location des tables, bancs et vaisselle est réservée aux habitants de la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces règlements, adopte les nouveaux tarifs et autorise Madame le Maire à les moduler selon des demandes ponctuelles (réservations en semaine pour des manifestations sportives, réunions...). La commission de gestion du foyer rural effectuera tous les mois un état des lieux complet.

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ENVELOPPES

La commune adhère déjà au groupement de commande mis en place par la CALI pour le papier copieur. La CALI propose la création d'un même groupement pour l'achat d'enveloppes. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité qui autorise Mme le Maire à signer la convention.

REGLEMENT DU STATIONNEMENT RUE DE VERDUN

Un arrêté de stationnement alterné sur la rue de Verdun est appliqué depuis 1966. Après réflexion, le Conseil Municipal décide d'annuler cet arrêté et instaure un stationnement bilatéral qui sera un frein supplémentaire à la vitesse.

ANNULATION DES ARRETES D'ALIGNEMENT RUE DE VERDUN ET AVENUE DE LA LIBERATION

Dans le cadre de la révision de la carte communale, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de faire annuler les arrêtés d'alignement rue de Verdun et avenue de la Libération qui datent de 1873 et 1879. Un courrier sera fait en ce sens au Centre Routier Départemental.

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONTRAT D'ENTRETIEN DU LINGE DE CANTINE ET PROPOSITION POUR LES AGENTS TECHNIQUES

Le contrat d'entretien du linge de la cantine (torchons, blouses et essuies mains) doit être revu pour équiper en plus les agents techniques de vêtements sécurisants. A l'unanimité, le Conseil Municipal retient la société INITIALE pour un abonnement mensuel de 228.27 €. La société actuelle ELIS facture 361.90 €/mois, sans les vêtements hommes.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- M. GOUYGOU, propriétaire à la zone artisanale, a déposé une demande d'ouverture de commerce de type A8 (vente de matériels militaires pour transformation en matériel incendie). En réponse à Monsieur le Préfet, un avis défavorable a été émis par Mme le Maire. La zone artisanale ne doit pas accueillir ce genre de dépôt. M. GOUYGOU s'y était engagé lors de l'achat.

- Un recours gracieux a été déposé contre le permis de construire relatif au projet de gravière par la SEPANSO, l'association VIENVI et des habitants de Porchères et St Antoine sur l'Isle. L'urbanisme n'étant pas une compétence de la commune, la DDTM qui est concernée a envoyé le dossier à la DREAL.

- Mme Nicole DUFFOSSE a proposé de donner des cours d'aide aux devoirs et de l'aide administrative aux gens qui le souhaiteraient, gratuitement et bénévolement. Mme le Maire propose que la commission scolaire soit réunie pour mettre en place une organisation et présenter le fonctionnement général du RPI aux nouveaux membres de cette commission. Cette réunion a eu lieu le 16 juin à 20 heures.

- Elections sénatoriales : ces élections auront lieu le 28 septembre 2014. Au préalable, le Conseil Municipal doit former un bureau qui sera constitué d'un président (le Maire), des deux conseillers les plus âgés (Mrs. FURLAN et FAIJAN) et des deux conseillers les plus jeunes (Mrs BORDET et RIBERAUD). Le Conseil Municipal devra élire 3 délégués titulaires et 3 suppléants.

- Emprunts : une renégociation des emprunts pourrait être demandée considérant le taux accordé par le Crédit Agricole. Accord du Conseil Municipal.

- La réception du chantier de la rue de Verdun a eu lieu le 26 juin.

- M. Alain MANIERE demande à faire partie de la commission incendie. Accord du Conseil Municipal.

ELECTION DU 21 JUIN 2014 DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Ont été élus :

DELEGUES :

Paquerette PEYRIDIEUX (13 voix)

Véronique BAUDRY (13 voix)

Daniel FAIJAN (11 voix)

SUPPLEANTS :

Françoise FERREOL (14 voix)

Alain MANIERE (13 voix)

Cédric BORDET (13 voix)

REUNION DU 4 JUILLET 2014

RENTREE SCOLAIRE 2014 : Une manifestation pour la réouverture d'une classe au sein du RPI a eu lieu à Porchères. Le dossier devrait être revu à la rentrée après recomptage des élèves présents. L'Inspection Académique fait part du décès de Claude LEGRAND, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.

CIMETIERE : Le portail est en cours de réalisation par M. BARENOT de Porchères. L'ouverture a été faite par les employés communaux. Je remercie M. et Mme QUANTIN ainsi que M. BOURREAU Marc qui ont permis cet accès en acceptant les échanges de concessions.

FOOTBALL : une nouvelle équipe de foot district démarre cette année. Je remercie les dirigeants et joueurs de s'être investis dans la peinture de la main courante et des poteaux.

VISITE DES ANCIENS COMBATTANTS SUITE AU PROJET DE DEPLACEMENT DU MONUMENT AUX MORTS : ce projet est à l'étude et n'est pas encore finalisé. Ils seront associés au projet.

RECEPTION DES TRAVAUX DE LA RUE DE VERDUN : elle a eu lieu le 26 juin dernier. Il a été demandé au Centre Routier Départemental de mieux signaler le pont : trois nouveaux panneaux devraient être implantés.

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUGMENTATION DU PRIX DES REPAS SERVIS A LA CANTINE SCOLAIRE

Selon les accords entre les deux commissions scolaires du RPI réunies par Madame le Maire, le prix des repas enfants sera uniformisé, soit 1.78 €. Le Conseil Municipal approuve cette proposition et valide également cette augmentation de 2 % sur le prix des repas servis aux adultes. Les prix fixés à compter du 1^{er} septembre 2014 seront donc de 1.78 € pour les enfants et 3.54 € pour les adultes.

La Municipalité de Porchères a clôturé son système de régie pour la cantine scolaire, les parents devront aller régler directement au Trésor Public de Coutras.

Considérant qu'il est nécessaire de maintenir ce service de proximité, le Conseil Municipal souhaite maintenir la régie municipale.

RENOUVELLEMENT ECOLE MULTI-SPORTS

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de l'opération « école multi-sports » ouverte aux enfants du CE2-CM1-CM2 et autorise Madame le Maire à signer la convention avec Emplois Loisirs Gironde pour le recrutement d'un éducateur sportif. Un dossier de subvention sera déposé auprès du Conseil Général pour obtenir le financement de 10€/heure de fonctionnement. Le solde du coût est financé par moitié avec la commune de Porchères qui est conviée également à délibérer sur ce sujet.

ACTIVITES PISCINE

Les enseignants souhaitent renouveler ces activités pour les enfants du CP et CE1.

Accord du Conseil Municipal qui autorise Madame le Maire à signer la convention avec la commune de Saint Seurin sur l'Isle. Les frais de transports et d'entrées sont assumés en totalité par les deux communes du RPI.

NOUVEAU REGLEMENT DES TRANSPORTS

La Communauté d'Agglomération du Libournais, organisatrice des transports scolaires, a mis en place un nouveau règlement applicable dès la rentrée 2014 :

- Les enfants de moins de 3 ans ne pourront plus bénéficier du transport.
- Chaque enfant devra être accompagné par un adulte désigné par la famille à la descente et à la montée du bus. En cas d'absence, l'enfant sera amené à la garderie puis, à sa fermeture, chez un élu que chaque municipalité doit désigner et ensuite si besoin, à la gendarmerie. Madame NAUDY accepte cette mission.
- Un accompagnateur est désormais obligatoire pour le transport des enfants du cycle I. Madame le Maire propose d'augmenter le temps de travail de Madame FURLAN Nathalie. Il serait nécessaire de prévoir 1h15 de plus par jour d'école, ce qui ramène à une durée hebdomadaire annualisée de 4h. Le surcoût serait pris en charge par les deux communes. Il convient donc de supprimer le poste d'adjoint aux services techniques 2^e classe de 26 heures et de créer le même poste sur la base de 30 heures hebdomadaires. Ce poste reste à valider par le Centre de Gestion. Accord du Conseil Municipal.

GARDERIE SCOLAIRE

Madame le Maire retrace l'historique du RPI. La garderie a été créée le 3 janvier 1989. Cette garderie est intercommunale. Les frais sont partagés et c'est un service gratuit.

Les deux commissions scolaires se sont réunies le 18 juin 2014 pour évoquer le projet de la Municipalité de Porchères quant à la création d'une deuxième garderie sur leur commune comme annoncé dans leur campagne électorale. Un sondage « dit favorable » aurait été fait sur l'école de Porchères. Notre commune n'en ayant pas été informée, les parents d'élèves de Saint Antoine n'ont pas participé à ce sondage.

Madame le Maire donne lecture du courrier de M. REDON, Maire de Porchères, reçu le 3 juillet dernier. Un calcul du coût supplémentaire est exposé. Il évoque sa décision de créer cette garderie et confirme sa future organisation pour la rentrée 2014, notamment au niveau des transports.

Les élus de St Antoine sont surpris du fait qu'une promesse électorale puisse impacter une autre commune sans concertation. Après discussion, le Conseil Municipal ne se ferme pas à ce projet mais demande qu'une concertation soit faite avec la commune de Porchères.

Le surcoût est élevé. Le Conseil Municipal ne souhaite pas prendre une décision dans la précipitation et refuse de mettre en place cette garderie supplémentaire à la prochaine rentrée. La garderie n'est pas un service obligatoire. Notre garderie a certainement des failles mais c'est un service gratuit pour les parents qui travaillent.

En ce qui concerne le ramassage scolaire, M. REDON souhaite étudier la possibilité de supprimer un bus en modifiant les points de ramassage. Madame le Maire rappelle qu'un marché public a été conclu jusqu'en 2017.

Tout avenant au marché est possible mais les transporteurs sont en droit de demander des compensations financières aux communes en cas de perte de revenu ce qui augmenterait le budget des communes déjà important pour les transports. Nous ne sommes subventionnés qu'à 40 % désormais, seul le transport entre les deux écoles est pris en charge à 100 % par le Conseil Général. D'autre part, l'organisation du transport relève de la compétence de la CALI.

Madame le Maire rappelle que pour la qualité de l'enseignement et la sauvegarde de nos écoles, il est indispensable de maintenir le RPI. Une réelle concertation doit être instaurée pour tous les sujets qui en relèvent et assurer ainsi son bon fonctionnement.

Un courrier en ce sens sera transmis en réponse à M. REDON. Ce courrier sera validé par l'ensemble du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF

L'Association des Maires de France, toutes tendances politiques confondues, engage une action avec les communes et les intercommunalités pour alerter le gouvernement sur les conséquences de la baisse des dotations. Le Conseil Municipal décide de soutenir la motion présentée par l'AMF.

CONSTRUCTION D'UN APPENTI

La construction d'un appenti est nécessaire pour ranger le matériel derrière le hangar communal. Accord du Conseil Municipal qui autorise Madame le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux. Ces travaux seront faits par les employés communaux.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

• Madame le Maire donne lecture d'un courrier adressé par M. REDON, Maire de Porchères, relative au remboursement des frais de l'initiation au cirque faite aux élèves de Porchères en 2013 (927.30 €).

Considérant qu'aucune demande n'a été formulée au préalable à la mairie de Saint Antoine, il doit donc considérer que cet état de fait était un souhait de M. BARRAU, son prédécesseur. Le Conseil Municipal refuse le versement de cette participation.

• Décision modificative : la Perception demande de modifier l'imputation comptable prévue au budget pour le règlement des logiciels informatiques : article 2051 au lieu de 2183. Accord du Conseil Municipal.

• Voirie : Mr FURLAN réunira la commission voirie pour réfléchir à des zones de stationnement sur la route des Chalbats afin de faciliter le croisement des véhicules.

INFOS MAIRIE

ARRETE PREFECTORAL relatif aux bruits de voisinage

Voie publique

Article 2 : Pour les manifestations publiques, des dérogations sont accordées par le Maire ou le Préfet.

Activités professionnelles

Article 3 : Les travaux doivent être interrompus entre 20H et 7H du matin, toute la journée du dimanche et jours fériés. Des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées par le Maire ou le Préfet.

Les viticulteurs peuvent utiliser, machines à vendanger, moyens de transport de récolte de la vendange du lundi au samedi de 5H à 23H et les dimanches et jours fériés de 7H à 20H.

Activités à domicile

Article 5 : Travaux de bricolage, tonte,... autorisés :

- les jours ouvrables de 8H30 à 12H30 et de 14H30 à 19H30.
- le samedi de 9H à 12H et de 15H à 19H.
- les dimanche et jours fériés de 10H à 12H.

Propriétaires et possesseurs d'animaux

Article 6 : les propriétaires d'animaux et en particulier de chiens sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.



RUE DE VERDUN

Suite aux aménagements sécuritaires de la rue de Verdun, le stationnement est désormais bilatéral.

Le stationnement unilatéral par quinzaine est donc annulé.



PENSEZ A L'ELAGAGE I

Les plantations, arbres, ou encore haies empiétant sur la voirie doivent être élagués régulièrement afin que la sécurité de tous, la bonne circulation et la commodité du passage soient préservées. Il peut s'agir simplement d'une haie cachant la signalisation et ne permettant pas de voir « un stop » aux abords d'une intersection.

Nous remercions tous les propriétaires de bois ou d'arbres en bordure des voies communales et départementales de veiller à élaguer les branches qui débordent, pouvant causer la rupture des lignes téléphoniques ou électriques lorsqu'elles tombent. Elles empêchent également les véhicules d'une certaine hauteur de circuler librement en toute sécurité.

Si vous êtes dans ce cas et que vous doutez de la propriété d'un arbre situé en bordure du fossé communal, la municipalité vous autorisera à le couper ou l'élaguer selon le cas.

En cas de non-respect par le propriétaire de ses obligations de travaux d'élagage, une procédure peut éventuellement être déclenchée par la mairie. Il s'agira dans un premier temps d'un contact à l'amiable puis, si les travaux ne sont pas exécutés, d'une mise en demeure.

Si celle-ci reste sans résultat, il peut être procédé à l'exécution d'office des travaux dont les frais seront à la charge des propriétaires.

N'hésitez à prendre contact avec la mairie
au 05.57.49.62.19

BORNES PUISAGES

Pour faire face aux prélèvements d'eau clandestins sur les poteaux d'incendie, un arrêté municipal a été pris visant à réserver strictement leur utilisation par les services d'incendie et le gestionnaire du réseau.

Tout contrevenant sera passible d'amendes et de poursuites devant les tribunaux
(voir arrêté municipal en Mairie).

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau va installer une borne de puisage réglementaire au niveau de la RD 1089 lieu dit « la Ponne » sur la commune de St Seurin sur l'Isle.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Syndicat d'Eau au : 05.57.69.62.79

Devenir Appentis Maçon à la rentrée de septembre 2014,

Contrat d'apprentissage : 2 ans
Diplôme visé : CAP Maçon
Lieu de formation : Libourne
Public concerné : jeunes de 16 à 25 ans.

Adresse : Centre de formation d'apprentis
ILFA
Mme Sylvie FINCK,
coordinatrice pédagogique ILFA
7 bis, rue Max Linder
33500 LIBOURNE

Site : www.ilfa.fr

Mél : accueil@ilfa.fr

Tél : 05.57.25.40.66



CARTE D'IDENTITE

La validité de votre carte d'identité délivrée après le 2 janvier 2004 est prorogée de 5 ans sans modification.

Cependant, certains pays la refusent. Privilégiez le passeport pour tout déplacement à l'étranger ou prenez contact avec la mairie.

PASSEPORT

Le passeport est délivré uniquement à la Mairie de Coutras, sur rendez-vous au : 05.57.56.09.09

Pièces à fournir :

- ◆ Deux photos.
- ◆ Un justificatif de domicile.
- ◆ Un extrait de naissance si vous n'avez pas déjà eu un titre sécurisé.
- ◆ Timbres fiscaux d'une valeur de 86 € pour adultes, 42 € pour mineurs de +15 ans, 17 € pour mineurs de -15 ans.
- ◆ L'ancien passeport ou la déclaration de perte.



HABITAT DURABLE

Pour les particuliers propriétaires occupants d'un logement de plus de 15 ans.

Un guichet unique voué aux particuliers propriétaires occupants d'un logement de plus de 15 ans.

Ce dispositif mis en place par la CALI est un programme gratuit d'accompagnement et de conseil, indépendant. Il permet de guider au mieux les propriétaires dans leurs choix de travaux de rénovation et d'obtenir des aides financières pour les réaliser.

Comment ça marche ?

Un interlocuteur unique pour :

- L'accompagnement administratif, le montage de dossier permettant d'obtenir différentes aides ou subventions.
- L'accompagnement technique personnalisé sur la base d'une évaluation réalisée à domicile qui permet de connaître précisément les caractéristiques du logement, en fonction desquelles les conseils de travaux seront adaptés et hiérarchisés.
- L'accompagnement financier de la CALI et de l'ANAH (sous conditions de ressources) sera calculé en fonction du choix des travaux retenus.

Pour plus d'informations : www.habitatdurable.lacali.fr / 05.57.72.09.00

Une permanence aura lieu à Saint Antoine sur l'Isle à la « Maison pour tous », le jeudi 23 octobre 2014 de 9H à 12H.

Pour prendre rendez-vous, contactez le : 05.57.72.09.00

TRANSPORT A LA DEMANDE

La Cali met à disposition un service de transport à la demande pour les personnes âgées dépendantes, les personnes handicapées, accidentées ou malades. Son utilisation est réservée exclusivement à des déplacements à l'intérieur du territoire communautaire (soit les 34 communes de la Cali). Il fonctionne tous les jours de 7H à 20H ainsi que les jours fériés.

La réservation s'effectue auprès de Transadapt au 05 57 30 65 60 jusqu'à 18H la veille du trajet et jusqu'au vendredi 18H pour un trajet du week-end ou le lundi.

La vente des tickets de transport s'effectue directement auprès des chauffeurs.

Possibilité de retirer les dossiers à la mairie.



PORTAGE DES REPAS A DOMICILE

Le portage des repas à domicile est un service adressé aux personnes en perte d'autonomie, âgées et/ou handicapées.

Il permet la consommation d'un repas équilibré au jour le jour et la prévention de l'isolement en maintenant le lien social.

Service « Portage des Repas à Domicile »
Communauté d'Agglomération du Libournais
BP 2026
33502 Libourne cedex

Tél : 05.57.25.01.51

P.L.I.E.

(Plan Libournais d'Insertion par l'Economie)

~~~~~

A la recherche d'un emploi le PLIE du Libournais peut vous aider dans vos démarches.

Contact : 05 57 51 56 67

[contact@plielibournais.fr](mailto:contact@plielibournais.fr)



Un litige avec un fournisseur ou un distributeur d'électricité ou de gaz naturel?

### MEDIATEUR NATIONAL DE L'ENERGIE



N° Vert : 0 800 112 212  
(appel gratuit depuis un fixe)  
[energie-mediateur.fr](http://energie-mediateur.fr)



**CONTAINERS A VERRE**

*Place Jules Verne - Place du 19 mars - Le Paillot - La Mothe Soudane - Logerie*

Ayant la bienveillance de mettre vos bouteilles dans le container  
et non au pied du container !

**CONSIGNES DE TRI**



smicval  
Espace de Valorisation des Déchets

**BACS JAUNES :**

Papiers et emballages recyclables doivent être mis dans les bacs jaunes . Les bouteilles plastiques ne doivent pas être écrasées.

**BACS ORDURES RESIDUELLES :**

Ordures ménagères résiduelles doivent être déposées dans des sacs plastiques résistants avant de rejoindre votre poubelle.

**BORNES A VERRES :**

Bouteilles, pots, bocaux et flacons de parfum en verre doivent être débouchonnés et décapsulés avant d'être déposés dans les bornes.

**BORNES TEXTILES :**

- Les textiles doivent être placés dans un sac fermé,
- Les chaussures attachées par paire,
- Les vêtements en bon état, usagés ou déchirés ne doivent pas être souillés.

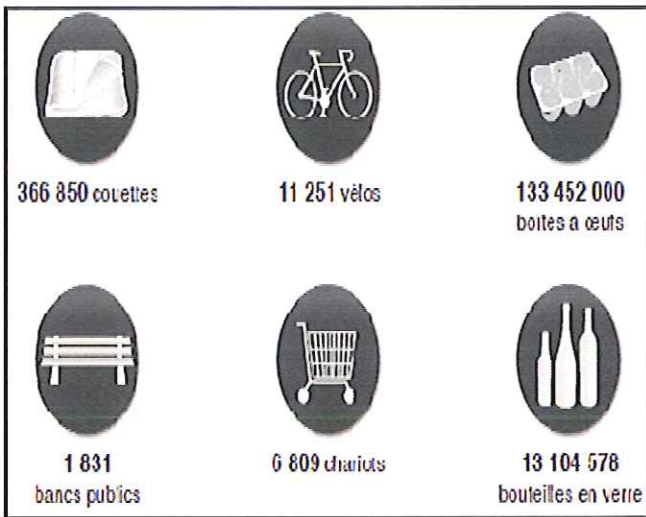
**VOTRE DECHETTERIE :**

Route de Gours 33660 St Seurin sur l'Isle.  
Ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h  
Tel : 05.57.49.66.08.  
Une carte d'accès vous a été remise, elle vous sera réclamée lors de vos passages à la déchetterie.

**CHIFFRES CLES**

**15 500 tonnes de papiers, emballages et verre ont été recyclés**

Leur seconde vie : objets produits grâce au recyclage de la matière.



**ATTENTION AUX « FAUX AGENTS » ET COMMERCIAUX FRAUDULEUX !**



La Mairie invite ses habitants à faire preuve d'une grande prudence, et à signaler aux autorités toute présentation qui serait faite au nom de la Collectivité.

Certains d'entre vous, nous ont fait part de soucis avec des démarcheurs à domicile.

Sachez que vous disposez d'un délai de 7 jours pour vous rétracter à compter du lendemain de la signature d'un contrat (article L 121-25 du Code de la Consommation).

Si vous avez signé une offre de crédit, ce délai est porté à 14 jours (article 311-41 du Code de la Consommation).

Ces démarcheurs ne sont jamais envoyés par la Mairie contrairement à ce qu'ils vous disent parfois et encore moins pour le contrôle de vos habitations.

Si vous avez un doute, n'hésitez pas à nous appeler et relever l'immatriculation du véhicule le cas échéant.

La Mairie ne mandate jamais de bénévole pour démarchage chez les particuliers.

Elle appelle ses administrés à la plus grande vigilance.

Il convient de signaler immédiatement à la mairie ou à la gendarmerie toutes visites suspectes, démarchages frauduleux et rôdeurs.



## LA VIE DE L'ÉCOLE

### RPI PORCHERES / SAINT ANTOINE

134 élèves : 53 maternelles et 28 CP/CE1 à Porchères - 9 CE1, 9 CE2, 25 CM1, et 9 CM2 à Saint Antoine.

Deux nouvelles institutrices ont rejoint St Antoine. Nous souhaitons la bienvenue à Mme BLANC Clémence, Directrice (CM1-CM2) et Mme Camille PAQUET (CE1-CE2-CM1) qui remplace Mme METIVIER Florence jusqu'aux vacances de Noël.

**Horaires :** de 8h45 à 11h45 et de 13h15 à 15h30 ou 16h15 (si A.P.S. ou bus).

**La garderie** accueille les enfants le matin à 7h30 et le soir jusqu'à 18h15. Le service reste gratuit. Cette année, mise en place d'une aide aux devoirs accompagnée par Mme DUFOSSE, bénévole agréée.

**Cantine :** le prix du repas pour les enfants est de 1.78 € et pour les adultes de 3.54 €.

**A.P.S. :** des activités sportives, ludiques et culturelles variées y seront proposées.

**Multisports :** les séances débuteront le lundi 29 septembre (CE2-CM1) et le jeudi 2 octobre (CM1-CM2).

**Ramassage scolaire :** le bus est un service gratuit. Suite à la nouvelle réglementation, les enfants de moins 3 ans ne sont pas admis et une accompagnatrice Nathalie FURLAN, sera présente dans le bus, le matin et le soir.

## NOS ASSOCIATIONS



### LES ECURIES DE LOGERIE Sur la plus haute marche du podium...



Dernière foulée...dernier obstacle...dernier souffle...Le jingle s'enclenche. Oui c'est bien elle, l'équipe des Géraldines de Logerie, l'équipe n°18, la seule équipe vierge de toute pénalité à l'issue de ces trois jours de compétition... C'est elle, l'équipe Championne de France 2014 !

Quelle ne fut pas la joie de ces cavalières girondines et de leur coach ! Elles se sont offertes la plus haute marche du podium de ces championnats qui se sont disputés à Lamothe Beuvron en juillet ! Ce sont les larmes aux yeux qu'elles ont triomphé lors de ces championnats, fières de leurs chevaux, fières d'elles...

La fierté des cavalières mais aussi la fierté d'une coach, Aurélie Lucbernet, de voir tout le travail effectué, être couronnée de succès. La concrétisation d'années d'entraînements...Rappelons que les Ecuries de Logerie avaient déjà été le seul centre équestre représentant l'Aquitaine à Paris lors des Championnats Indoor de Saut d'Obstacles en décembre 2013 lors du Salon du Cheval.

Alors félicitations à Anaïs Bittard et Trinidad, Jehanne Roux et Team Mascaret, Perle Jabiol et Secrète de Caro et enfin à Marie Francescat et Simple Men pour cette belle victoire !

L'objectif des Championnats de France ayant été atteint, les Ecuries de Logerie préparent désormais la rentrée du poney-club. En effet, au delà d'un club de compétiteurs, les Ecuries de Logerie c'est également un centre équestre à l'ambiance chaleureuse et familiale encadrée par Aurélie Lucbernet qui se fera un plaisir d'accueillir les plus petits comme les plus grands pour des leçons d'équitation, des balades et pour les plus aguerris des sorties en concours. Les inscriptions peuvent se faire tout au long de l'année. De nombreuses activités sont proposées, tout comme de nombreuses journées de stages pendant les vacances scolaires.

Dès le dimanche 21 septembre, lors de la Fête Nationale du Cheval, venez découvrir le monde du saut d'obstacles lors du premier concours de la saison organisé à St-Antoine sur l'Isle. Le concours se déroule sur toute cette journée, vous pourrez aisément vous restaurer sur place et tous les cavaliers se feront une joie de répondre à toutes vos questions. Alors nous comptons sur votre présence pour venir encourager nos petits cavaliers !

La Présidente, Nelly LUCBERNET

#### TENNIS CLUB

- Tarifs : 40 € les enfants et 50 € les adultes.
- Début des cours le 1er mercredi d'octobre, animés par Françoise SAUDOU, monitrice diplômée.
- Des arrangements vous seront proposés pour inscrire vos enfants.

La Présidente, Michèle FURLAN

#### « La Perche de l'Isle »

Une période estivale sans chaleur, avec des poissons toujours actifs mais l'automne sera comme souvent la meilleure saison pour le pêcheur avec de belles journées qui nous invitent à une partie de pêche ou des ballades agréables près de notre superbe rivière au contact de la nature.

Le Président, Alain LAGRANGE

## AGENDA CULTUREL

BROCANTE : dimanche 21 septembre  
 REPAS DANSANT DISCO : samedi 4 octobre  
 PIECE DE THEATRE : samedi 15 novembre  
 CHORALE : samedi 6 décembre  
 REPAS DE LA SAINT SYLVESTRE : mercredi 31 décembre

### FETE DES ASSOCIATIONS

dimanche 21 septembre  
 Venez à la rencontre de nos  
 associations sur le stade municipal !

### FOOT LOISIR

La saison s'est terminée en juin avec une année qui s'est plus que bien passée.

Chaque vendredi, nos joueurs, apprécient de se retrouver afin de partager le plaisir de jouer à son rythme au football. Nous avons réalisé de jolis matchs. Comme chaque année, notre tournoi a remporté un franc succès. Le temps était de la partie et les participants ont tous apprécié, ce qui est pour nous très important.

Nous avons clôturé cette saison par une sortie à Walibi. Nous avons passé une très agréable journée, malgré un temps un peu, voir, assez pluvieux mais cela n'a pas gâché notre enthousiasme.

Si le coeur vous en dit, n'hésitez pas à venir nous rejoindre !!!!

Le foot loisir vous souhaite une bonne rentrée.

Très Sportivement,  
 Le Président, Claude DUHAU

### FOOTBALL DISTRICT

#### « Les Coqs de l'Isle »



Le foot district est de retour. Nouvelle équipe dirigeante, nouveaux joueurs de qualité et motivés sous la houlette de Jean Pierre MEUDIC vous donnent rendez-vous pour cette nouvelle saison.

La compétition commence très tôt cette année et vous pourrez nous voir évoluer sur notre pelouse favorite les 7 et 14 septembre en coupe du district.

Nous aurons le plaisir de commencer très fort puisque nous recevrons Créon (4 divisions en dessus de nous) puis Petit Palais. Le 21 septembre, nous serons à Teuillac. Après, le championnat prendra place avec un premier déplacement assez court puisque nous serons à Saint Seurin sur l'Isle.

Merci d'avance de votre soutien et de votre présence au bord du stade.

Le Président, Jean-Luc FEUGNET

### DU COTE DE CHEZ TOINE



Retour aux affaires en septembre pour Du côté de chez Toine. Après l'assemblée générale début septembre, nous organiserons un vide grenier le 21 septembre. Nous espérons que le beau temps sera présent pour cette manifestation, ce qui n'est pas évident dans cet été quelque peu pluvieux.

Nous vous attendons en grand nombre car il y a toujours de bonnes occasions à faire. La buvette sera aussi présente et quel plaisir de venir casser la croûte avec une saucisse et une ventrèche grillées.

Plus loin dans l'automne viendra le théâtre avec une pièce bien en ligne avec l'actualité puisque le titre en est : « Panique au ministère ». Pour la fin d'année, nous aurons aussi une chorale en l'église. En effet la chorale "IN CANTO VERITAS" nous fera le plaisir de venir nous présenter son nouveau répertoire.

Nous vous attendons pour ces deux manifestations. A bientôt !

Le Président, Dominique PEYRIDIEUX

### ACCA - Société de chasse

\* L'ouverture de la chasse aura lieu le dimanche 14 septembre.

\* Les premières battues aux chevreuils auront lieu les 20, 27 septembre et 10 octobre.

\* Pour les battues aux renards, les dates seront communiquées sur les panneaux d'affichage.

\* La vente des cartes de chasse se fera le samedi 13 septembre de 9 h à 12h à la salle des associations.

Pour tout renseignements :

- Mme MAZEAU Madeleine 05.57.49.75.05

- M. FERREOL Damien 06.78.46.14.36

### CLUB DE GYMNASTIQUE

Les séances de gymnastique volontaire à Saint Antoine vont reprendre à partir du 11 septembre 2014. Ces séances ont lieu les mercredi et jeudi de 18h30 à 19h 30 salle du foyer.

Objectif : acquisition, maintien et entretien des capacités physiques par le biais d'activités diverses et variées.

Pratiquées dans une ambiance conviviale, ces séances sont ouvertes à tous et toutes sans discrimination aucune. Venez vous joindre à nous.

La Présidente, Danièle DUCHER

### Le Comité des Fêtes



Et oui, une année de plus vient de s'achever et comme depuis maintenant 6 ans, nous finissons notre saison avec la Fête locale de notre village. Le soleil était au rendez-vous et les rues se sont animées pendant les 4 jours.

Cette fête est un temps fort pour notre commune, elle draine de nombreuses personnes en provenance de toutes les communes avoisinantes pour partager des moments de convivialité.

Comme chaque année, nous essayons de concocter un programme différent fourni en nouveautés et en surprises.

Je souhaite en tant que Président de cette association remercier les 8 personnes qui m'entourent (David, Jean-Marie, Ludo, José, Nathalie, Gégé, Jean-Luc et Laëtitia) pour leur implication au service de notre association car sans cette petite équipe soudée rien ne serait possible.

D'autre part, je remercie Mme Le Maire et son Conseil Municipal ainsi que toutes les personnes qui nous ont aidés pour le bon déroulement de ces festivités.

#### Pour les prochains mois, nous vous proposons les soirées suivantes :

- Le 04 octobre 2014 – SOIREE DISCO
- Le 31 décembre 2014 – SOIREE DU REVEILLON DE LA ST SYLVESTRE



*Nous sommes à votre écoute pour tous nouveaux projets dans le but de dynamiser la vie de notre commune.*

Pour plus de renseignements ou pour les réservations, n'hésitez pas à contacter ESTEVE Fabien : 06.62.43.65.82

Le Président, Fabien ESTEVE

### LA CLEF DES CHAMPS

Durant toute cette saison, nos sorties se sont voulues avant tout culturelles, à la découverte, au gré de nos randonnées, du patrimoine, de la faune et de la flore.

Le week-end dans le Sarladais en a été le plus marquant. Notre dernière sortie dans le vieux Bordeaux a clôturé la saison 2013-2014.

#### Voici notre prochain programme :

- SAMEDI 6 SEPTEMBRE : La Roche Chalais
- DIMANCHE 28 SEPTEMBRE : randonnée à la journée à MESCHERS (17)
- SAMEDI 11 OCTOBRE : Echourgnac
- DIMANCHE 26 OCTOBRE : randonnée découverte nature au parc du TEICH (33)
- SAMEDI 8 NOVEMBRE : La Ronze
- SAMEDI 29 NOVEMBRE : Les Eglisottes
- SAMEDI 13 DECEMBRE : Montignac/Vauclaire
- SAMEDI 28 DECEMBRE : Saint Antoine/Le Pizou

#### Renseignements et inscriptions au Club.

Gabi 05 57 46 08 12 / Liliane 05 57 49 73 20  
Flo 05 57 49 57 19

Le Président, Gabriel ALARCON

### MAJORETTES

Une saison de plus qui s'achève pour laisser place à une nouvelle année de plaisir pour tous !!

Merci au comité des fêtes de Porchères et St Antoine pour leur confiance et à vous tous qui nous avez applaudis !

Un merci tout particulier à la pétanque qui lors de notre fête de la pentecôte a fait sourire nos petites avec leurs applaudissements.

Cette année encore les majorettes évoluent et vous attendent toujours plus nombreux lors de nos sorties !

Alors n'hésitez pas à venir vous inscrire au foyer de Saint Antoine à 18h15 tous les lundis, nous vous accueillerons avec plaisir !

Un immense merci aux parents de nos petites toujours présentes et dévouées pour le club ainsi qu'à Kelly notre maquilleuse pour la fête et aux membres du bureau toujours autant actifs !

Rendez-vous le 31 octobre à 18h au foyer rural pour faire régner la terreur dans les rues de notre commune.  
(Donneurs de bonbons : pensez au tissu blanc !)

La Présidente, Valérie DULONG

## ETAT CIVIL

### NAISSANCE

- *Lucas BEAUDOU*  
*le 11 juillet à Libourne*

*Tous nos vœux de bonheur et  
nos félicitations aux heureux parents.*

### DECES

- *Hubert PHILIPPE*  
*le 26 mars à Argenteuil*
- *Michel FREDOU*  
*Le 4 août à Le Pizou*

*Nous présentons nos sincères condoléances  
aux familles touchées par ces deuils.*

### MARIAGES

- *Antoine ROUSSEAU et Isabelle GONTIER*  
*Le 2 mai à Saint Antoine sur l'Isle*
- *Christophe GUILLARD et Marie-Lièe GRELLOT*  
*Le 19 juillet à Saint Antoine sur l'Isle*
- *Pascal MARTY et Edwige BRUN*  
*Le 26 juillet à Saint Antoine sur l'Isle*
- *Ludovic THIRIET et Séverine BOUCHILLOUX*  
*Le 30 août à Saint Antoine sur l'Isle*

*Tous nos vœux de bonheur  
aux nouveaux époux.*



## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

### HORAIRES D'OUVERTURE DU POINT LECTURE ET CYBER

Tous les jours pendant les heures d'ouverture de la mairie.



*La Maison pour Tous*

### HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

|            | LUNDI        | MARDI           | MERCREDI | JEUDI       | VENDREDI        | SAMEDI   |
|------------|--------------|-----------------|----------|-------------|-----------------|----------|
| MATIN      | 8h30 - 12h30 | FERME AU PUBLIC | FERME    | 8h30 - 12h  | FERME AU PUBLIC | 9h - 12h |
| APRES-MIDI | 14h - 18h    | 14h - 18h       | FERME    | 13H30 - 18H | 14h - 18h       | FERME    |

ADRESSE POSTALE : 648 rue de Verdun 33660 ST ANTOINE SUR L'ISLE  
Tél 05 57 49 62 19 / Fax 05 57 69 00 16 / Email : [mairie@stantoinesurlisle.fr](mailto:mairie@stantoinesurlisle.fr)

Un grand merci aux associations pour leur participation à la rédaction de ce bulletin.  
Que les lecteurs veuillent bien excuser les erreurs, fautes ou omissions.